

## Le ministre québécois du Tourisme, André Vallerand, à La Tribune

# Sans modifications, la TPS nuira considérablement

Lise OUELLETTE Sherbrooke

La controversée TPS (taxe sur les produits et services) telle que défendue présentement par Ottawa, nuira considérablement à l'industrie touristique au Québec, selon le ministre André Vallerand.

## «Ca va bien, le tourisme, en Estrie», juge le ministre

Sherbrooke (LO)

«Ca va bien, le tourisme, en Estrie! Avec 10 pour cent de tout l'achalandage au Québec, la région a reçu 1,5 million de visiteurs en 1988, pour un total de 3,5 millions de nuitées et des dépenses atteignant les 100 millions \$. Ici, c'est une grosse région, très dynamique», a affirmé hier le ministre André Vallerand, au cours d'une entrevue accordée à LA TRIBUNE et à son rédacteur en chef Jean Vigneault.

Et le titulaire du Tourisme d'énumérer d'autres indicateurs économiques révélateurs de la performance estrienne.

Ainsi, «les investissements dans le domaine des services ont augmenté de 120 pour cent alors que, dans toute la province, ils affaiblissent une baisse de 90 pour cent, entre 1985 et 1988».

Par surcroît, en deux ans, soit de 1986 à 1988, les emplois dans le secteur tertiaire (services) ont grimpé de 38 pour cent. Au Québec, ils dégringolaient de 16 pour cent, a cité M. Vallerand.

De passage hier en Estrie où il a amorcé une tournée provinciale pour se familiariser avec les préoccupations des partenaires touristiques et économiques des diverses régions, M. Vallerand a dit craindre, à partir d'avis techniques recueillis à ce jour, que les exemptions à la TPS ne s'appliquent pas, pour les touristes étran-

gers, aux voyages internationaux, aux dépenses dans le cadre de congrès, aux dépenses d'hébergement et aux circuits touristiques.

«En hébergement, il est question d'un seuil de remboursement minimum de 25 \$. Mais pour l'obtenir, il faudra que le touriste dépense 357,77 \$ pour se loger. Or, les destinations

que nous vendons le plus sont d'une durée de six à 10 jours et leur coût, en occupation double, n'atteint pas ces 357,77 \$. Par conséquent, tous ces forfaits les plus populaires de notre industrie touristique se trouvent exclus», a déploré le ministre.

Celui-ci regrette également que la réclamation des 25 \$ doit être présentée par les individus. «Vue la concurrence internationale féroce, nous demandons que le gouvernement fédéral rembourse plutôt les agences de voyage. Elles pourront alors négocier leurs forfaits à des prix concurrentiels.»

M. Vallerand s'inquiète en outre de ce que, la marge de bénéfices étant très faible pour les agences de voyage québécoises extérieures — de l'ordre de 1,05 à 1,2 pour cent, précise-t-il —, «si un concurrent baisse ses forfaits de seulement 5 pour cent, il vient de laver nos agences assujetties à la TPS de 7 pour cent.»

Le ministre québécois dit avoir entrepris des démarches pour tenter d'infléchir le promoteur de la TPS, Michael Wilson. «C'est très important pour l'avenir de notre industrie touristique», a-t-il plaidé.

### Déficit de 700 millions \$

Cette industrie affiche un déficit de 700 millions \$ pour l'ensemble de la province et de 70 millions \$ pour l'Estrie, stipule M. Vallerand.

«Notre défi des prochaines années consiste à redresser ce déséquilibre, à le renverser. Et la façon d'y arriver, c'est de trouver les moyens de vendre le Québec comme destination nordique.»

«Nous constatons que, sur la totalité des touristes qui viennent au Québec, sur l'ensemble de l'année, 60 à 70 pour cent des activités touristiques ont lieu durant la période estivale. Pour augmenter l'achalandage étranger, il faut mettre l'accent sur la période hors été, donc sur des destinations et produits nordiques.»

«Nous avons des espoirs. Ainsi, en France présentement, nous concurrençons la Scandinavie avec nos



Le ministre québécois du Tourisme, André Vallerand, a entrepris des démarches pour tenter d'infléchir le promoteur de la TPS, Michael Wilson. «C'est très important pour l'avenir de notre industrie touristique», précise-t-il.

activités de motoneige. La promotion de 'séjours quatre saisons' comme ceux privilégiés en Estrie, s'avère prometteuse aussi pour renverser le déficit, tout comme le nouveau marché du produit 'aventure' ainsi que celui des congrès assortis de séjours hors des grandes villes, dans des régions comme ici», d'avancer en outre M. Vallerand.

### Lutte impitoyable, faibles moyens

Tout en misant beaucoup sur le marché en pleine croissance des congrès, le ministre du Tourisme avoue manquer de moyens pour affronter la concurrence mondiale impitoyable qui prévaut dans ce créneau.

«L'enveloppe budgétaire que nous consacrons à la promotion de nos atouts, hors du Québec, est nettement insuffisante. Je dispose de 12 millions \$ alors que l'Ontario consacre 26 ou 28 millions \$ à ce chapitre. Cette province n'a pas le double de notre population mais elle affecte deux fois plus d'argent à se vendre sur le marché des congrès. A Montréal, l'Office des congrès gère un budget de marketing de 4 millions \$ comparativement à 12 millions \$ à Toronto. Nous allons devoir procéder à un examen sérieux si nous voulons nous inscrire dans la concurrence, a-t-il conclu.»



Le ministre québécois du Tourisme, André Vallerand, était de passage hier en Estrie où il a amorcé une tournée provinciale pour se familiariser avec les préoccupations des partenaires touristiques et économiques des diverses régions. Accompagné de collaborateurs, le ministre s'est rendu à LA TRIBUNE où il a répondu aux questions du rédacteur en chef, Jean Vigneault, et de la journaliste Lise Ouellette.

## Mont Malamut: négociations avec Énergie et Ressources pour la levée des droits de propriété

Sherbrooke (LO et GD)

Dans le dossier du projet de développement du village-vacances Mont Malamut à Lac-Mégantic, le ministère du Tourisme négocie présentement avec le ministère de l'Énergie et des Ressources, la levée des droits de propriété ainsi que le dédouanement des droits d'exploitation minière que possède ce ministère, de façon à pouvoir offrir en vente le bien-fond du terrain.

«Sinon, les investisseurs ne seront pas intéressés par quelque projet s'ils ne sont pas propriétaires du terrain», a révélé le ministre André Vallerand, en entrevue, hier.

Le titulaire du Tourisme ne s'est pas montré plus enthousiaste qu'il ne faut face au projet piloté par Jean-Louis Cher et Pamela Stuart-Mills, bien qu'il reconnaisse le potentiel extraordinaire du mont Gosford.

«Les promoteurs ne nous ont pas encore présenté de demandes d'aide spécifiques. Ils ont mis de l'avant un projet de plusieurs centaines de mil-

lions de dollars mais pas peaufiné, pas raffiné de façon adéquate pour que nous puissions envisager une contribution financière», a fait remarquer le ministre.

«Peut-être pourrions-nous intervenir à partir du Crédit touristique mais encore faudrait-il connaître exactement le devis financier du projet», a-t-il ajouté.

Rencontrée à l'issue de la réunion des intervenants du milieu avec le ministre, au Centre des congrès, Mme Stuart-Mills s'est déclarée tout à fait satisfaite des négociations en cours et du rythme selon lequel le dossier évolue. «Vous savez, un projet de cette envergure implique nécessairement des délais», a-t-elle confié en attendant de parler personnellement au ministre Vallerand.

### Presque rien sur Magog-Orford

De passage dans la station touristique internationale Magog-Orford, hier après-midi, M. Vallerand, n'a pas dit si son ministère projetait de faire quelque chose pour que la station atteigne le plus vite possible un

véritable statut international.

A une question posée par M. Jean Dion qui déplorait qu'on n'ait guère pensé à l'après-ski et à l'après-golf et qu'un grand nombre de touristes se morfondent une fois les pistes et les verts fermés et qu'ils écourtent leur séjour parce que peu d'activités récréatives leur sont offertes. M. Vallerand a répondu que son ministère allait respecter les engagements pris dans les délais qu'il s'est fixés.

Il a déclaré qu'il accorde beaucoup d'importance à une réduction rapide du déficit touristique de la province. Une campagne visant à inciter les employés du gouvernement, des sociétés d'État et des agences gouvernementales à demeurer au Québec pendant leurs vacances n'est toutefois pas un des moyens qu'il veut prendre pour atteindre ce but.



ÉCOLE SECONDAIRE MITCHELL

955 Cambridge, Sherbrooke (Qué.)

Non troppo vivo



L'école secondaire Mitchell est une école qui offre le cours régulier aux élèves de 1ère et de 2e secondaire et qui dessert les écoles primaires du quartier nord de Sherbrooke de même que celles de Bromptonville et de St-Denis de Brompton.

L'école secondaire Mitchell est reconnue pour la qualité de l'enseignement qu'on y dispense et de l'encadrement qu'on y exerce.

L'école secondaire Mitchell offre également un cours de concentration musique unique en son genre et reconnu par le Ministère de l'Éducation. Pour y être admis, il faut:

- avoir réussi en classe d'arts à l'école Sacré-Coeur
- ou avoir suivi au moins 3 ans de cours de musique en privé
- bien réussir sur le plan académique (85% de moyenne en français et en mathématiques)
- se soumettre à un examen théorique et pratique le 17 avril à l'école Mitchell.

L'école secondaire Mitchell offre une concentration en piano débutant en 1ère secondaire pour les élèves qui n'ont suivi aucun cours à date et en 2e secondaire pour les élèves qui ont suivi au moins un an de cours de piano.

Pour toute information, vous adressez à:

L'École secondaire Mitchell  
955 Cambridge, Sherbrooke  
822-5409 ou 822-5400



LA COMMISSION  
SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE SHERBROOKE

# Forum

Jean-Guy Dubuc, Président et éditeur

Jean Vigneault, Rédacteur en chef

Roch Bilodeau, Éditorialiste-adjoint

## ÉDITORIAL

### Une usine de «désencrage» pour l'Estrie

Roch BILODEAU

Faire coïncider expansion économique et protection de l'environnement constitue le grand défi des prochaines années. Si on ne parvient pas à le relever, le «développement durable» demeurera ce qu'il est: un concept d'écologistes. Or, si la chose n'est pas encore évidente dans bien des secteurs industriels, elle pourrait par contre se concrétiser facilement dans les pâtes et papiers, et ici même dans notre région. Il suffirait que nos gouvernements fassent preuve d'un peu de volonté, d'un peu plus de vision à long terme.

Qui dit papier ne dit plus nécessairement coupes massives de bois. Le recyclage est possible: on peut utiliser du papier usé pour en produire du neuf; il faut le «désencrer», c'est-à-dire enlever l'encre. Le procédé permet de préserver les forêts mais, aussi, il solutionne partiellement un autre grave problème environnemental: celui des déchets domestiques, dans lesquels on retrouve beaucoup de papier journal. Et puis, bien sûr, il tombe sous le sens que le recyclage pourrait devenir plus économique que l'approvisionnement en bois: pour les usines, fort probablement; pour la société tout entière, sans aucun doute.

Nos voisins du Sud l'ont déjà compris. Plusieurs Etats américains s'appêtent en effet à obliger les fabricants de papier à inclure une grande part de fibres recyclées dans leur produit.

Et l'Estrie dans tout cela? Comme nos papetières vendent principalement aux Etats-Unis, elles devront vite s'adapter. C'est déjà gênant d'être à la remorque des Américains dans un domaine où nous sommes censés être des spécialistes, ayons au moins une réaction rapide, efficace. Seulement, voilà, il faut une nouvelle technologie, de nouveaux équipements pour le «désencrage».

Il y a quelques mois, le ministre des Forêts a parlé d'un plan d'assistance aux papetières. On attend encore. C'est ce que la direction de Kruger a voulu rappeler au ministre cette semaine. Elle estime qu'une usine de «désencrage» assurerait les emplois de Bromptonville pour les vingt prochaines années, au moins. On voit l'importance du dossier.

Il faut que le message soit entendu. Car le gouvernement a ici la possibilité de favoriser la modernisation d'une industrie majeure, de maintenir et même de créer des emplois; et ce, tout en donnant enfin un sens à son «virage vert».

Pourquoi l'Estrie en particulier? C'est simple. D'abord, parce que nos ressources en bois sont presque épuisées. Ensuite, parce que notre région est la mieux située pour importer des fibres usées des Etats-Unis, chose inévitable car le Québec n'en a pas suffisamment à sa disposition.

L'Estrie est prête à accueillir au plus tôt une usine de désencrage et elle s'attend à être concrètement supportée par le gouvernement. C'est un dossier capital à défendre: pour ceux qui sont préoccupés par le développement économique de la région; pour ceux, aussi, qui le sont par la protection de l'environnement. Pour une fois que cette compatibilité est évidente!

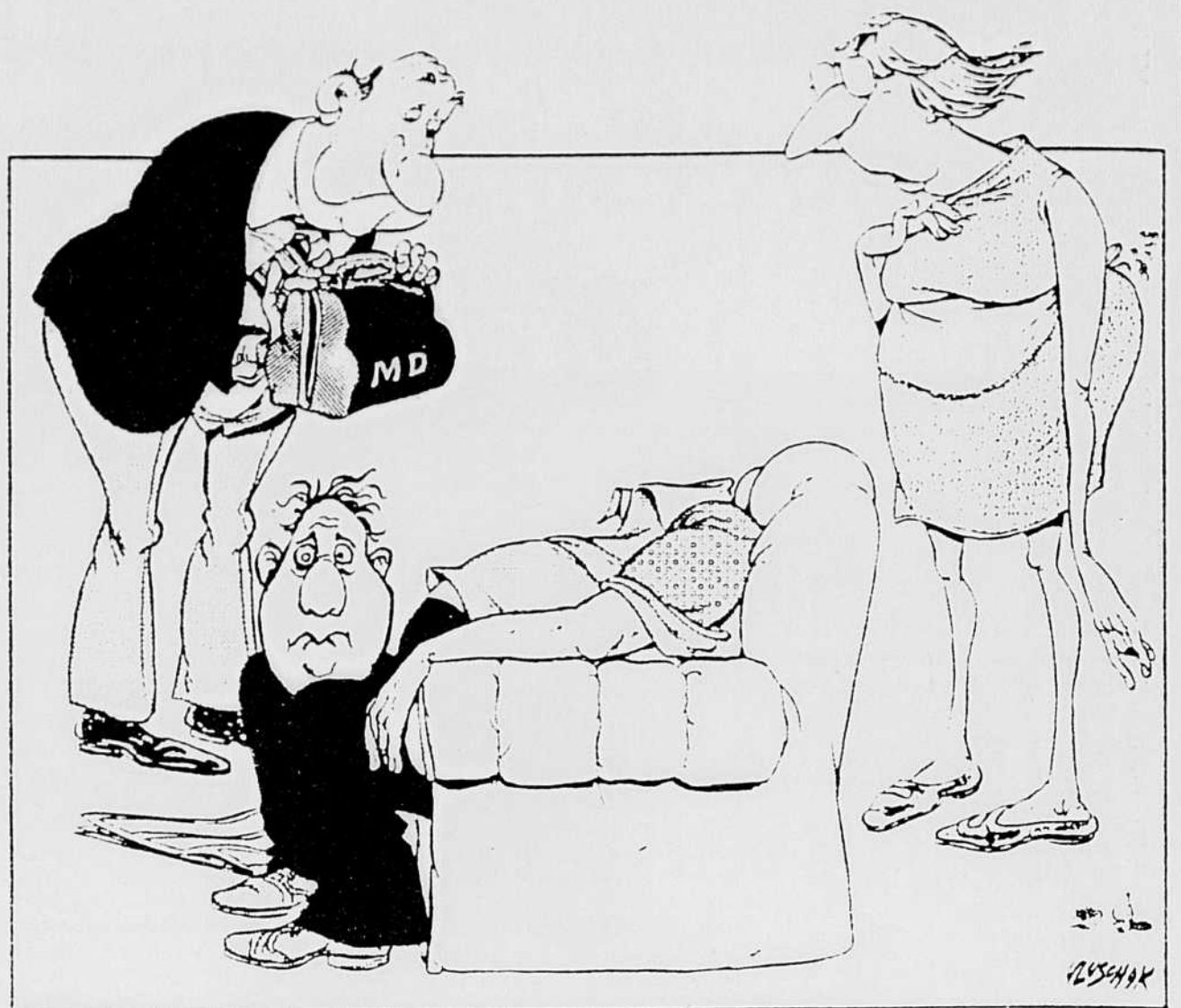
### Provocation à Sault-Sainte-Marie

Jean VIGNEAULT

Quand le premier ministre de l'Ontario, David Peterson, attribue la décision bornée du conseil de Sault-Sainte-Marie de se proclamer unilingue anglaise, à un ressac anti-loi 178, il analyse très superficiellement un geste qui respire le racisme. Que les élus municipaux votent une loi aussi stupide, s'explique peut-être. Mais que le premier ministre dont le gouvernement a adopté une loi sur les services bilingues, et qui est pressenti par plusieurs observateurs comme le candidat qui pourrait assurer la relève de John Turner, s'abaisse à un commentaire aussi insignifiant, en dit long sur l'incompréhension des anglophones face au Québec.

La loi 178 ne constitue pas une négation des droits des anglophones du Québec, elle met une sourdine au droit d'affichage. Et admettons-le, une bien timide sourdine. Aucun commerce anglophone n'a subi d'inconvénients majeurs ou de perte de clientèle à cause de cette disposition de la loi. Le conseil de Sault-Sainte-Marie vient lui de mépriser les droits de 4 p.cent des citoyens d'une population de 85 000 personnes. Cette ville de la taille de Sherbrooke ne fournissait déjà pas de services en français à ses contribuables. En légiférant pour rendre officiellement unilingue une ville qui l'était dans les faits, le conseil a effrontément posé un geste de provocation.

D'autres villes ontariennes administrées par des politiciens à l'esprit étroit, ont déjà voté des résolutions dans ce sens. C'est la première fois qu'une ville importante prend une décision aussi aberrante. Dans le contexte des discussions sur l'Accord du Lac Meech, c'est de l'huile sur le feu, d'autant plus que David Peterson au lieu de condamner sans équivoque cette attitude, tente de la justifier.



Je l'avais pourtant averti de ne pas porter trop d'attention à tout ce qui se dit sur l'accord du lac Meech...

## TRIBUNE LIBRE

### Frais de scolarité et accessibilité à l'éducation

La récente annonce de la future hausse des frais de scolarité pour les étudiants des universités me ramène à un incident que j'ai vécu durant la période des fêtes. Je faisais la queue en compagnie de mes enfants, pour assister au film Retour vers le futur II. Par un froid sibérien, les deux pieds dans la «slotch», je vois un groupe de personnes, faisant des saluts à de supposées connaissances près de l'entrée du cinéma; et passer devant tous les autres. Ce geste est pour moi le summum de la bassesse humaine. Mais comment blâmer ces gens quand on sait qu'il y a de moins en moins de place dans le cinéma de la vie?

Qu'est-ce qui a déréglé le cours de notre histoire pour que nous soyons confrontés à une situation où dans l'avenir, pour parvenir en matière d'éducation, il faudra être connu comme des parents financièrement à l'aise ou complètement démunis? Il faudra pouvoir s'isoler d'un système public sous-financé dans un système privé et honteusement favorisé ou encore dans cette nouvelle forme d'apartheid que sont les classes de douane, tout cela pour permettre aux jeunes d'avoir une place.

Le retard que nous avons au niveau éducation et santé a obligé une rapide modernisation maquillée sous

un discours d'accessibilité. Pour toute une génération dont les principaux mérites étaient d'être nombreuse et d'arriver au bon moment, ce fut la chance d'avoir accès à toutes les complaisances en matière de services sociaux et de santé, d'éducation et à de nombreuses occasions de promotions sociales. On nous a fait croire qu'il s'agissait d'un droit, mais en réalité on avait besoin d'une génération de techniciens dociles pour rattraper notre retard industriel.

Maintenant que cela semble fait, crise économique aidant, on a décidé de ramener chacun à sa place, à son rang. Après avoir profité de la situation, ma génération accepte l'idée que les grands-parents ne veulent plus payer pour l'éducation de leurs petits enfants et que les jeunes ne veulent plus contribuer à supporter les frais reliés aux soins et à la sécurité des revenus de ces mêmes aînés. On nous répète que dorénavant il est normal, même si cela n'a jamais été le cas, que ce qui reste de nos familles doivent supporter sans l'aide d'aucune famille élargie, leurs enfants jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans. Cela doit être vrai puisque tout le monde le répète plusieurs fois. Alors nous laissons se refermer le guichet derrière nous, au nez des générations qui suivent. Dorénavant, nous laisserons

à nos enfants moins que nous avons reçu. De toute façon, n'avons-nous pas constaté leur manque de conscience sociale voire même leur individualisme? Nous ne manquerons pas de leur en faire la remarque s'ils osent protester contre le manque d'accessibilité à l'éducation.

Pourquoi auraient-ils accès à ce que nous avons tant lutté de toute notre majorité numérique? Les jeunes devront composer avec l'appauvrissement de la classe moyenne et la précarisation de l'emploi. Le signal qui est lancé par ces restrictions à l'accessibilité à l'éducation est qu'il est même inutile dans certains milieux d'avoir des rêves et des aspirations. Ceci risque d'avoir un aspect réducteur même chez ceux qui n'aspirent pas à des études universitaires.

Nous ne craignons plus la révolte de notre jeunesse, nous avons cela de commun avec les dirigeants de certains pays de l'Est. Nous avons peut-être raison car les «désespoirs» de nos jeunes — gang, drogue et violence — ils les retournent contre eux-mêmes. Mais c'est peut-être à ce moment là qu'ils nous font le plus mal. **Claude Fargues Parent, Sherbrooke**

### Dimanche des communications: des ondes de coeur

L'actualité et «les nouvelles» ont pris une place de plus en plus grande dans nos vies. Nous les vivons presque instantanément par la radio et la télévision et les lisons et re-lisons dans nos journaux. Lors d'événements tragiques ou d'événements heureux, qu'ils se passent chez nous ou à l'étranger, nous devenons tous remarquablement proches par le biais de ces grands moyens de communication, ces «médiats» qui sont partout.

Les exemples ne manquent pas: — lors des derniers Jeux olympiques qui avaient lieu de l'autre côté de la planète, par exemple, nous avons tous retenu notre souffle le temps d'un plongeon ou d'une course de dix secondes; — lorsqu'au printemps dernier, les étudiants de Pékin ont tenté de célébrer leur rêve de liberté, nous avons été témoins, horrifiés, du massacre systématique dont ils ont été l'objet; — nous avons vécu, au jour le jour, l'incroyable renouveau politique en Europe de l'Est et l'ouverture du Mur de Berlin;

— nous ressentons douloureusement les nombreuses tortures et assassinats, presque quotidiens, dont sont l'objet missionnaires, magistrats et personnalités publiques en Amérique Centrale;

— nous avons été émerveillés par les images inouïes de la planète Neptune que nous a transmises la sonde Voyager 2 d'une distance de plus de quatre milliards de kilomètres;

— nous avons pleuré ensemble les victimes du geste «désespéré et aberrant» d'un jeune dément, le 6 décembre 1989...

Ce que tous ces exemples ont en commun, c'est le sentiment d'être ensemble qui nous enveloppe dans ces moments-là, une solidarité qui est une sorte de conscience collective, qui n'est pas loin d'être une expérience

ce spirituelle ou religieuse.

Les chrétiens parlent souvent, en effet, dans leurs célébrations de «la communion de l'Esprit-Saint». On trouve dans la Bible des passages qui ramènent l'image d'un «Corps Mystique» dont le Christ est la tête et ses disciples, les membres. Cela est souvent décrit par les mots «la communion des saints».

Bien sûr, cette «union dans le Christ» est d'un tout autre ordre que ce que nous vivons comme sentiment d'unité par le truchement des médias. Mais l'une peut nous mettre sur la voie de l'autre.

Profitez du Dimanche des communications, le 4 février, pour apprécier l'importance sociale du rôle des médias. Bien sûr, comme toute création humaine, ils n'ont pas que des

bons côtés, loin de là. Leur contribution à l'évolution des valeurs de notre société peut être positive ou négative.

C'est l'occasion pour tous ceux et celles qui croient en l'idéal de fraternité et de communion comme celui que propose l'Évangile de faire leur part: de manifester leur solidarité, d'abord, avec toutes les personnes qui travaillent ou prennent la parole dans les médias, et même de prier pour et avec ces personnes; de prendre la parole, ensuite, pour féliciter ou pour réprocher, selon le cas. Nos ondes seront «des ondes de coeur» dans la mesure où chacun, chacune y mettra du sien.

**Bertrand Ouellet**  
Office national  
des communications sociales

### Taxes et pauvreté

Je veux protester au nom de tous les pauvres contre les propos de M. Ghislain Dufour, président du Conseil du patronat, ainsi que ceux de M. Tom Reid, président de la Chambre de commerce du Canada. Si le ridicule tuait, je pense que ces deux dinosaures à tête heureuse seraient morts d'avoir émis des idées pareilles.

M. Dufour, vous êtes président du patronat, c'est-à-dire que vous représentez les manufacturiers qui, eux, produisent pour vendre leurs produits. Pour pouvoir vendre, il faut des acheteurs. Or, ces acheteurs doivent payer. Pensez-vous qu'en taxant davantage, ces gens auront plus d'argent? Non, mille fois non. Vous dites que les taxes apportent six milliards \$ dans les coffres du gouvernement. Savez-vous que d'après M. Bourassa lui-même, les trois quarts de cet argent vont à l'intérêt sur la dette, aux

financiers internationaux? Alors, pourquoi ne demandez-vous pas de cesser de vider les poches des pauvres pour enrichir davantage les riches?

Quant à M. Reid, c'est encore pire de demander au gouvernement de s'abriter de 20 milliards \$ dans les programmes sociaux. Vous dites représenter les petites et moyennes entreprises. Or, je dirais que plus de la moitié des ventes que font ces petites et moyennes entreprises sont payées par ceux qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage, de sécurité de vieillesse ou de bien-être social. A votre place, j'aurais peur, si vos demandes étaient acceptées, de ce qui arrivera lorsque toutes les taxes que vous réclamez pour enrichir davantage les gros financiers auront ouvert les yeux des gens révoltés du chômage, des faillites, de la misère en face de l'abondance.

**Léo Paquet**

# National



Photobase PC

Paul Martin, candidat à la direction du PLC, échange une blague avec Christian Bolduc, un étudiant libéral, après que ce dernier lui eut remis un chandail à l'effigie de l'Université Laval, lors d'une visite à Québec hier.

## Paul Martin veut obtenir l'appui de Marc-Yvan Côté

Robert LEFEBVRE Québec (PC)

Le candidat à la direction du Parti libéral fédéral Paul Martin est venu solliciter, hier, l'appui de la toute puissante organisation de Marc-Yvan Côté alors qu'il poursuivait dans la région de Québec sa campagne au leadership du Parti libéral du Canada.

La rencontre entre les deux hommes devait avoir lieu en soirée. Quelques heures plus tôt, le ministre Côté a confié à la Presse Canadienne que son organisation n'était au service d'aucun candidat pour l'instant.

Cependant, dans le clan Martin, on a entendu dire que la «machine» de M. Côté avait déjà été mise à la disposition de la candidate Sheila Copps.

Le ministre de la Santé et des Affaires sociales, député de Charlebourg, est responsable pour son parti provincial de l'organisation politique dans tout l'Est du Québec.

Lui-même entend bien se prononcer en faveur d'un ou d'une candidate mais il attendra après l'élection complémentaire dans Chambly, le 12 février, où son ancien collègue Clifford Lincoln brigue les suffrages contre le néo-démocrate Phil Edmondson. M. Lincoln est aussi candidat au leadership du PLC.

«Mais certains d'entre nous (députés libéraux provinciaux) vont se prononcer avant cette élection-là», a encore indiqué M. Côté.

Ce qui semble assuré, c'est que le ministre Côté n'accordera pas son appui au candidat Jean Chrétien. En cela, les organisateurs du clan Paul Martin en sont rassurés. «On sait bien à quel point Marc-Yvan Côté est antipathique à Chrétien», observe le

## L'ex-ministre Monique Bégin se joint à l'équipe Martin

Pierre APRIL Ottawa (PC)

L'ex-ministre fédéral de la Santé nationale et du bien-être social de 1977 à 1984, Mme Monique Bégin, a rejoint officiellement hier l'équipe du candidat au leadership libéral Paul Martin à titre de co-présidente du Comité national des politiques.

L'autre co-président est le député libéral de Winnipeg-Nord-Centre, M. David Walker.

«Je crois que M. Paul Martin, a indiqué Mme Bégin, est le candidat le mieux qualifié pour offrir une alternative sans équivoque au gouvernement conservateur parce qu'il est conscient des défis que notre pays devra affronter à l'aube des années 1990 et il sait comment y appliquer les principes traditionnels du libéralisme.»

Dans le camp Martin, cette adhésion a été chaleureusement accueillie à cause de la vaste expérience de Mme Bégin et sa connaissance des politiques sociales au Canada.

«Mme Bégin sera un atout précieux pour notre équipe», a précisé M. Jean Lapierre, co-président de la campagne nationale de M. Martin. Au cours des nombreuses années où elle a servi dans le Cabinet fédéral, Mme Bégin s'est bâtie une réputation de femme forte qui s'en laissait difficilement imposer et défendait vigoureusement ses idées et opinions politiques.

Comme elle l'a souligné, hier, elle a surtout été préoccupée au cours de sa carrière par les questions sociales et un peu moins par le débat constitutionnel des années 1980, même si elle a activement participé à la campagne référendaire au Québec.

Mme Bégin a parcouru le Québec au cours de cette campagne en prédisant des jours difficiles aux bénéfi-

## L'unilinguisme à Sault-Ste-Marie: une décision purement économique, plaide le maire Fratesi

Sault-Ste-Marie, Ontario (PC)

Devant la réprobation quasi générale soulevée par la décision de Sault-Sainte-Marie de se proclamer unilingue anglaise, le maire de la ville, M. Joseph Fratesi, a accepté jeudi de fournir des explications.

Il faut tout d'abord savoir, a-t-il dit, qu'il s'agit d'une décision purement économique.

«Ce n'est pas un anti-quelque chose, a-t-il assuré. Ce que nous avons exprimé, c'est que nous n'avons pas les moyens de dispenser les services (municipaux) dans deux langues.

«Je crois que les gens en ont assez de se faire traiter de racistes pour la simple raison qu'ils mentionnent ce que nous n'avons pas les moyens de

faire et ce que nous n'avons pas à faire.»

M. Fratesi a souligné qu'ils ne s'agit que de services municipaux, non de services provinciaux. De sorte que la décision du conseil municipal ne contrevient pas à la loi ontarienne, qui décrète des services provinciaux en français dans 22 régions.

Sault-Sainte-Marie, avec au moins 10 pour cent de sa population francophone, fait partie de ces régions protégées par la loi provinciale.

La motion d'unilinguisme anglais a été présentée au conseil, a expliqué le maire, parce que certains des 81 000 habitants craignent que la loi provinciale ne s'applique un jour aux services municipaux.

Journaux

En plus des hommes politiques, qui ont réprouvé immédiatement le

geste de Sault-Sainte-Marie, les journaux de Montréal ont également fourni leurs commentaires.

Le quotidien de langue anglaise, The Gazette, a qualifié l'incident de tout simplement «scandaleux».

«Le véritable test de toute démocratie est basé sur la façon dont elle traite ses minorités, écrit le journal. Ce dont on a besoin, ce sont des leaders politiques prêts à prendre la défense des droits de la minorité. Les conseillers de Sault-Sainte-Marie ont échoué, de façon scandaleuse.»

Pour Le Devoir, «l'affaire prend l'importance d'un symbole».

«D'aucuns, écrit-on, y verront une autre démonstration du rejet des francophones et du Québec par le Canada anglais.»

En un sens, croit l'éditorialiste, la décision du conseil municipal n'est pas seulement une menace pour la

population franco-ontarienne, c'est un avertissement aux autres minorités.»

La Presse, de son côté, croit que «tout ce que fait le conseil de Sault-Sainte-Marie, c'est de proclamer à voix haute ce que plusieurs savaient déjà: les bigots et les sectaires sont encore nombreux en ce pays — en Ontario comme d'ailleurs, malheureusement, au Québec».

## Bourassa refuse de commenter

Budapest (PC)

Le premier ministre du Québec Robert Bourassa a refusé de commenter la décision de la ville de Sault-Sainte-Marie (Ontario) de proclamer l'unilinguisme anglais.

«J'hésite à commenter de l'extérieur des événements qui surviennent au pays, sans que je sois pleinement informé», a dit M. Bourassa qui était interrogé pendant sa tournée européenne.

Le cas de Sault-Sainte-Marie a été soulevé après que M. Bourassa ait rencontré des représentants de l'opposition, en Hongrie, qui s'inquiètent du sort de la minorité hongroise hors de leur frontière, surtout en Roumanie.

«La situation des minorités au Canada soulève des débats et on essaie de trouver des solutions», a dit M. Bourassa.

Tout en affirmant vouloir attendre son retour au Québec pour le faire, M. Bourassa a néanmoins commenté les déclarations du chef du Parti québécois Jacques Parizeau selon qui le premier ministre tient des «propos contradictoires».

M. Bourassa a qualifié «d'inhabitable» le fait de s'en prendre au chef du gouvernement pendant qu'il représente le Québec à l'étranger.

## Turner mousse l'Accord du lac Meech

□ Si tout ce que les Canadiens entendent c'est de la division, il y aura d'autres Sault-Ste-Marie»

Lia LEVESQUE Saint-Basile-Le-Grand (PC)

Pour sauver l'accord du lac Meech et empêcher que d'autres «incidents comme celui de Sault Ste. Marie» se reproduisent, John Turner propose la tolérance et une campagne intense de la part du cabinet Mulroney.

Le chef libéral John Turner faisait la tournée du comté de Chambly avec le candidat Clifford Lincoln, hier, en prévision de l'élection complémentaire qui s'y tiendra le 12 février.

De passage à Saint-Basile-le-Grand, M. Turner a été interrogé par la presse sur la récente résolution du conseil municipal de Sault Ste. Marie, qui a déclaré la ville unilingue anglaise. Il a aussi qualifié de spéculation les discours du premier ministre Robert Bourassa, en Allemagne, évoquant la possibilité d'un échec de l'accord du lac Meech.

«J'avais déjà dit à M. Mulroney de faire attention à certaines attitudes de l'Ontario, de l'Ouest et de l'Atlantique, qui commencent à être plus rigides», rappelle-t-il.

Pour contrer ce qu'il appelle une «tendance à la bigoterie», M. Turner suggère de retrouver la flexibilité et la tolérance. «Il y a une seule réponse: faire avancer la cause du lac Meech et du bilinguisme», plaide-t-il. «Si tout ce que les Canadiens entendent c'est de la division, il y aura d'autres Sault-Ste-Marie.»

Il affirme que les Canadiens attendent du leadership de la part de MM. Robert Bourassa et Brian Mulroney. Ils veulent une attitude «positive et constructive», pas des spéculations pessimistes sur l'après-lac Meech.

Campagne pro-Meech

M. Turner aimerait que les premiers ministres Mulroney, Bourassa et David Peterson (de l'Ontario) se réunissent d'urgence pour mousser l'accord «pendant que c'est le temps» et renverser la «tendance à la bigoterie» qui monte au Canada.

La résolution de Sault Ste. Marie, il la qualifie d'ailleurs d'incident qui est la marque d'une minorité de Canadiens, et qu'il «regrette infiniment».

Comme l'avaient fait avant lui le ministre québécois des Affaires intergouvernementales canadiennes Gil Rémy et le candidat au leadership Clifford Lincoln, M. Turner explore le premier ministre Mulroney et ses ministres anglophones de vendre l'accord du lac Meech au Canada anglais.

«Que M. Mulroney quitte Ottawa. Qu'il agisse comme premier ministre. Qu'il se rende à Vancouver, Québec, Sault Ste. Marie, Terre-Neuve» pour vendre l'entente.

M. Turner était de passage à Saint-Basile et Saint-Bruno-de-Montarville pour appuyer M. Lincoln à titre de candidat du PLC dans Chambly, et non à titre de candidat au leadership du PLC. M. Turner a refusé de prendre position dans la course au leadership, rappelant que ce sera aux délégués de choisir, le 23 juin.

Lincoln déplore

M. Lincoln, de son côté, a aussi déploré l'action du conseil municipal de Sault Ste. Marie, la qualifiant de «rétrograde, caduque et stérile».

«J'ai toujours cru que les droits individuels devaient être protégés avec le plus de vigueur possible». Lui qui a démissionné de son poste de ministre de l'Environnement parce qu'il jugeait que la Loi 178 du gouvernement Bourassa brimait les droits des anglophones ne comprend pas qu'on puisse «interdire aux gens de s'exprimer dans une des deux langues officielles».

Parlant du cas de Sault Ste. Marie, il a commenté: «Ca me fait mal. C'est malheureux que ça se passe. C'est l'esprit d'une minorité, pas de la majorité des Canadiens.»



Le chef libéral John Turner a fait la tournée du comté de Chambly avec le candidat Clifford Lincoln, hier.

**MAINTENANT  
OUVERT 7 JOURS**

**RESTO-BAR Chez  
MAXIM**

André Proulx

**Du 1er au 4 février  
et du 8 au 11 février,  
venez chanter et danser  
en compagnie de André Proulx,  
chanteur instrumentiste.**

**Célébrez la  
St-Valentin  
Chez Maxim  
au son de la  
musique et  
dansez avec  
MARC  
LAUTURE  
pianiste**

**en vedette du  
14 au 18  
février**

**Table d'hôte**  
(Spécial St-Valentin)  
Entrée: salade Maxim  
ou  
coquille St-Jacques  
Potage: crème de poireaux  
ou  
consommé de boeuf  
Mets principal: poulet à la Kiev  
ou  
la côte de boeuf au jus  
ou  
le roulé de turbotin  
Dessert: la gourmandise du Chef (surprise  
St-Valentin) Thé ou café

**Table d'hôte gastronomique pour 2 personnes,  
Incluant 1 bouteille de vin, sélection maison, rouge ou blanc.**

Entrée: terrine du chef  
ou  
la salade d'épinards tiède  
Potage: crème de poulet  
ou  
consommé aigre-doux  
Salade: Maxim  
Mets principal: le rouget grillé entier et sa  
bouquetière  
Dessert: la gourmandise du Chef (surprise  
St-Valentin) Thé ou café

**6495**

Entrée: fondant aux trois fromages  
ou  
cocktail de crevettes  
Potage: crème de légumes  
ou  
consommé au porto  
Salade: Maxim  
Mets principal: le chateaubriand et sa bouquetière  
Dessert: la gourmandise du Chef (surprise  
St-Valentin) Thé ou café

**8595**

**66, rue Meadow, Sherbrooke**

**Réservations: 823-7534**

à  
**VOIR****et à  
ENTENDRE**

# AU CENTRE CULTUREL

Samedi, 3 février, 20h

## LA TOURNÉE JUSTE POUR RIRE



Marielle Léveillé, Claudine Mercier, Danielle Roy-Robert, Suzanne Tremblay.

Les voici ensemble sur scène, les quatre recrues du Festival Juste pour rire 1989. Toutes issues de l'École de comédie Juste pour rire, Danielle Roy-Robert, Claudine Mercier, Marielle Léveillé et Suzanne Tremblay vous feront rire à en perdre haleine.

Depuis des années, les figures de proue en humour au Québec, mis à part Clémence Desrochers et quelques autres, sont des hommes. Hourra! Cette fois-ci, quatre filles pas possibles attaquent le Québec par le rire! Stand-up, sketches, monologues, imitations, musique, tout y est! Ayant écrit elles-mêmes tous leurs textes, les quatre filles nous démontrent leur énorme talent et tout leur potentiel.

Claudine Mercier est la «André-Philippe Gagnon en jupe» du groupe. Avec une voix et des mimiques qui se prêtent bien aux styles des Diane Tell, Ginette Reno, Cindy Lauper, Joe Bocan, Vanessa Paradis, Mitsou, Céline Dion et autres, le

clou de sa performance est sans contredit son interprétation de **La vie en rose** à la manière Grace Jones, Diane Dufresne et Édith Piaf.

Danielle Robert est la physique, la «face haïssable» du groupe. Caméléon, elle passe de la fille «nounoune» à la «sexy» danseuse de cabaret.

Marielle Léveillé a, quant à elle, un petit quelque chose de Michèle Deslaurliers. Ses numéros de la gérante de landromat et de la serveuse de bar révèlent bien son sens de l'humour.

Finalement, Suzanne Tremblay, la doyenne du groupe, a bifurqué de l'enseignement vers le monde du showbusiness. On la retrouve entre autres dans deux numéros solo où elle incarne un itinérant et Mère Thérèse.

Enfin, l'humour au féminin. Gare à vous messieurs! Un spectacle tout frais, tout chaud à ne pas manquer!

Billets en vente actuellement.

5, 6, 9, 10, 11 février, 20h

## ANDRÉ-PHILIPPE GAGNON



À la demande générale, André-Philippe Gagnon est de retour chez nous pour nous offrir son tout dernier spectacle!

Après avoir triomphé partout où il a roulé sa bosse, l'imitateur, avec son complice de toujours Stéphane Laporte, saura combler le public qui croulera sous le rire une fois de plus. Il en a coulé de l'eau sous les ponts depuis sa prestation au Johnny Carson Show. Gagnon a poursuivi son chemin à New York, Paris, Las Vegas, Toronto et même en Australie où il a connu un succès monstre.

Le présent spectacle nous démontre hors de tout doute qu'André-Philippe Gagnon est le maître incontesté de l'imitation. Avec ses mille visages et toute la versatilité qu'on lui connaît, il éblouit nous laissant tous bouche bée après chacun de ses nombreux numéros.

André-Philippe Gagnon en spectacle: un phénomène à voir et à revoir, une performance sensationnelle! À guichet fermé.

Mercredi, 7 février, 20h

## ROBERT CHARLEBOIS

Après cinq ans d'absence, il est de retour sur scène avec un spectacle plus chaud, plus coloré que jamais! Du Charlebois à son meilleur, en grande forme, une performance du tonnerre!

Propulsé au sommet du showbusiness québécois il y a vingt ans, Robert Charlebois n'a rien perdu de sa ferveur. Au cours du présent spectacle, il nous offre les pièces de son plus récent album intitulé «Charlebois: dense», mais aussi ses bons vieux succès. Qui ne se souvient pas de **Linbergh, Dolorès, California, Ordinaire, J'veux pu qu'tu m'aimes, etc.** En compagnie du Tropical Rock Band sous la direction de Jean-François Fabiano, Charlebois fait la fête, du rock aux rythmes latins en passant par les balades et le blues.

Jamais Charlebois ne pourra devenir croulant, il est beaucoup trop «délinquant» pour cela. Avec un décor simple et une mise en scène des plus originale, Charlebois fera vibrer le public grâce à ses succès d'hier et d'aujourd'hui. Il se permettra même des pots-pourris de chansons rock bien calibrées qui électriseront littéralement le public (Fu Man Chu, Conception, Entre deux joints, Sensations, etc.).

Bref, Charlebois en mettra plein la vue à son auditoire! Qu'on le découvre aujourd'hui ou qu'on le suive depuis des années, Charlebois demeure une véritable bête de scène qu'il vous faut voir absolument. Billets en vente actuellement.



Dimanche, 4 février, 13h

## JEST IN TIME



Après un succès phénoménal l'été dernier au Festival d'été de Québec, la troupe Jest in time, composée de trois femmes et un homme est chez nous pour nous présenter un spectacle pour les 1 à 101 ans.

Le silence est d'or... mais le silence en plus du bruit, c'est encore mieux et Jest in time le sait bien.

Avec des éléments du vaudeville, du cinéma muet comique, du mime traditionnel et du quotidien, cette troupe de Nouvelle-Écosse a développé un style de théâtre physique qui lui est propre.

La surprenante agilité et le brillant travail de groupe sont les principales sources d'éloges du quatuor. Ravissant, universellement tordant, Jest in time fascine de la première à la dernière minute.

Drôle, remuant, intense, divertissant, parfois bruyant, souvent sans bruit, Jest in time prouve bien que le corps humain est un instrument des plus miraculeux et communicatif qui soit. Billets en vente à l'entrée.

Jeudi, 8 février

## CINÉ-CAMPUS

19h À BOUT DE COURSE

E.-U. 1988 (1h56)

Drame social de Sidney Lumet

Avec Christine Lahti et River Phoenix

Recherchés par le FBI pour avoir fait exploser un centre universitaire de recherches militaires, Arthur et Annie Popu ainsi que leurs deux enfants Danny et Harry, vivent sous diverses identités, fuyant toujours. Qu'arrive-t-il lorsque Danny ne veut plus poursuivre cette perpétuelle fuite?

21h OPÉRATION CRÉPUSCULE

E.-U. 1989 (1h48)

Drame policier de Andrew Davis

Avec Gene Hackman et Joanna Cassidy

Alors qu'il est chargé de ramener un prisonnier aux États-Unis, le sergent Gallagher est attaqué par des inconnus et le détenu lui échappe. Arrivera-t-il à percer tout ce mystère, lui qui a été le jouet d'une conspiration d'officiers supérieurs? Billets en vente à l'entrée.



Centre culturel  
Université de Sherbrooke

Une publi-promotion préparée par  
Marie-Josée Dubois

NOTE

Prière de consulter La Tribune du jeudi en page 2 à chaque semaine afin de connaître les dates de pré-vente et de vente pour chacun de nos spectacles.

## GALERIE D'ART Jusqu'au 11 février

### Sylvain Cousineau

«Même si notre réaction initiale aux pièces de Cousineau est fondée sur une certaine familiarité du sujet, sur la reconnaissance spontanée de l'image proposée, leur signification est toutefois évasive, elle nous échappe facilement.»

Philip Fry, 1979.

Catalogue Sylvain Cousineau.

Sylvain Cousineau a peint le Titanic, ce

## Le Titanic

somptueux bateau Britannique qui sombra dans les eaux au sud de Terre-Neuve en 1919.

Depuis plusieurs années, des oeuvres de Sylvain Cousineau ont pour sujet des bateaux vapeur.

À l'image du gigantisme du Titanic, Cousineau représente le bateau sur une toile de 8 mètres de long.

L'oeuvre est montée sur toile et ficelée au-

tour de tuyaux d'aluminium à la manière même des balustrades de bateaux. La congruence du format de la toile, laisse croire que l'artiste est très près de son sujet. Si à première vue l'évidence de la relation est incontestable, très vite le visiteur constatera que l'oeuvre est plus importante pour l'artiste que le sujet.

Johanne Brouillet  
Responsable des expositions  
et de l'animation

### HALL DU PAVILLON CENTRAL

#### Anima Mundi:

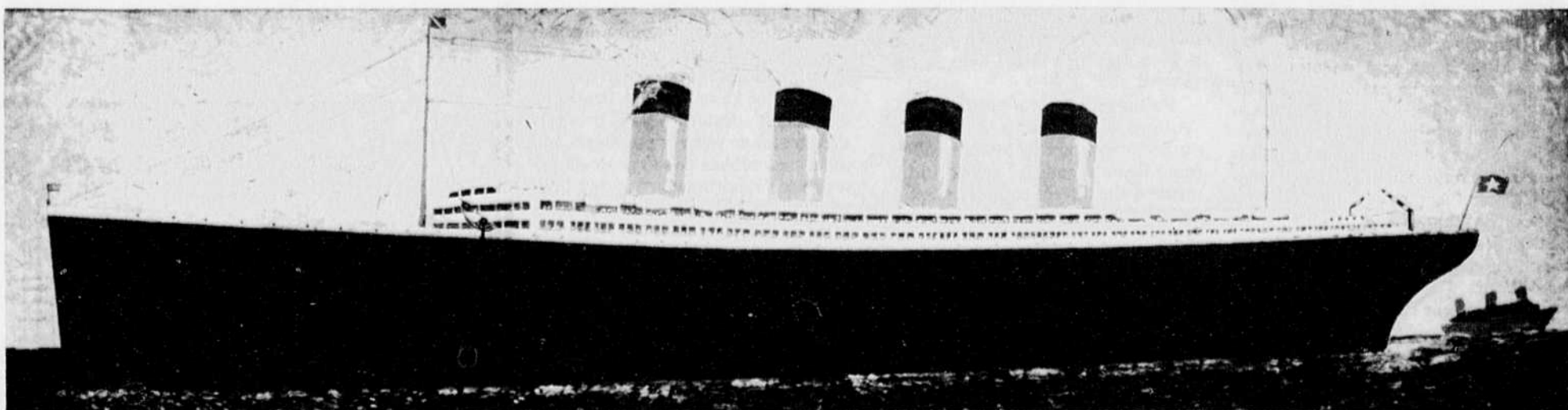
#### La nature vive en Grande-Bretagne

Neuf photographes britanniques participent à cette exposition. Organisée par le Musée canadien de la Photographie contemporaine, cette exposition est le fruit d'un échange d'expositions, l'une britannique et l'autre canadienne.

#### Heures d'ouverture de la Galerie d'art

Du lundi au vendredi de 12h30 à 17h, les mardis et mercredis de 19h30 à 21h30, les samedis de 13h à 16h et de 19h30 à 21h30, les dimanches de 13h à 16h.

La Galerie d'art est subventionnée par le ministère des Affaires culturelles et la Ville de Sherbrooke.



Le Titanic, Sylvain Cousineau, 1989, 7 x 26'.

# Les secrets mal gardés...

Jean-Paul Ricard



Le Sherbrookois **ROBERT DUBÉ**, anciennement du Comité **CHARMES** vient d'être nommé directeur-général de la Fondation québécoise de l'Environnement. Établi à Montréal depuis quelque temps déjà, il n'en renie pas pour autant ses origines, puisqu'il effectue souvent le trajet de Montréal à Sherbrooke...

Les étudiants du département de **PHYSIQUE** de l'Université de Sherbrooke ne manquent pas de génie. C'est sans doute pour cette raison qu'on a donné aux étudiants de Génie le crédit pour la soucoupe volante qui est apparue à l'intersection des routes 147 et 143, dans le Canton d'Ascot. Rendons donc leur soucoupe volante aux extra-terrestres et aux étudiants du département de Physique...

Si vous constatez que **MARCEL RANCOURT** a l'air déprimé depuis quelques jours, c'est qu'il espérait bien que son 50e anniversaire de naissance allait passer inaperçu. Mais non, ses compagnons de travail se sont ligüés contre lui pour souhaiter un joyeux anniversaire à ce nouveau quinquagénaire. Pour être certain que le jubilaire soit bien vu, il a travaillé toute la journée avec un bouquet de ballon clamant ses 50 ans, bien haut au-dessus de sa tête. Bonne fête mon vieux...

Lors du Novice-0-Rama de Fleurimont, un jeune joueur avait un mal fou à patiner quand il s'est rendu compte que sa mère (**GUYLAINE BELCOURT**) lui avait mis ses patins à l'envers (le patin gauche dans le pied droit et vice-versa). Heureusement l'instructeur du jeune joueur s'est empressé de corriger la situation...

Les voyages astraux, vous y croyez? **THERESE THERIAULT-LEBLANC** affirme pourtant qu'elle vient de s'offrir un voyage sortant de l'ordinaire. Un voyage qui ne lui a rien coûté, qu'elle n'a pas gagné et qu'elle n'a pas volé non plus. Elle a su défier la loi de Newton en s'offrant une paire d'ailes pour une nuit. Son prochain voyage, elle projette de

le faire en direction des pays chauds, sur les ailes de la compagnie Air Astrol...

Au lendemain de la grosse tempête de neige, **JEAN-PIERRE ROUSSIN** a demandé à **DIENNE BRETON** de pelletter son entrée de cours, puisqu'il craignait que son cœur ne puisse résister à un tel effort physique. Denis s'est exécuté de bon cœur. Pourtant, hier matin, Breton ne pouvait plus entrer dans son auto, puisqu'un malin avait accumulé quatre pieds de neige tout le tour du véhicule. Il n'a pas eu à chercher longtemps pour trouver le coupable qui, cette fois, avait le cœur assez solide

pour pelletter quand il s'agit de jouer un mauvais coup...

**CHRISTIANE VANASSE** du ministère de l'Agriculture n'a pas l'habitude de porter du maquillage, mais elle s'est laissée tenter par l'expérience après avoir gagné sa «carte des couleurs» lors d'un tirage. Ses compagnes de travail sont demeurées stupéfaites en la voyant rentrer au bureau avec ses «peintures de guerre», mais pas autant que les personnes qui suivent des cours de natation en compagnie de Christiane. Celle-ci avait beau tenter de garder la tête hors de l'eau, mais son maquillage a coulé, lui faisant des yeux au beurre noir et de grandes coulisses dans le visage. Christiane pensait que c'était à cause

de son style de nage que tout le monde la regardait de la sorte. Puis, après le cours de natation, elle s'est rendue à son cours d'espagnol et encore une fois tout le monde la regardait d'un air bizarre puisque les traces du maquillage délavé n'étaient pas complètement disparues. Mais le souvenir de cette expérience n'est pas prêt de disparaître et Christiane s'en souviendra longtemps...

**ROBERT DAIGLE**, qui a enseigné durant plusieurs années au Séminaire Salésien, poursuit sa carrière dans l'enseignement au niveau public cette fois et il se dit heureux comme un roi dans ses fonctions de directeur adjoint à l'école Sacré-Coeur de Princeville...

l'émission Communautaire de Vidéo-tron Sherbrooke. Toujours au sujet de Walter Trudeau, mentionnons qu'il caresse présentement le projet de pouvoir présenter l'émission Township Magazine à l'antenne de la télévision communautaire de St. Petersburg en Floride, où on compte des milliers de touristes québécois. On devrait connaître des développements sous peu...

J'ai également appris que l'ami **BENOIT CHARLAND** ne travaille plus à Vidéo-tron. C'est donc une association d'une quinzaine d'années qui vient de prendre fin...

**PAUL DUFOUR** implore les étudiants de la Faculté de Génie de l'Université de Sherbrooke de conserver le monument artistique qu'ils ont enlevé devant l'édifice du Centre administratif du gouvernement provincial, dans le cadre des prises de carnaval étudiant. Et, s'ils doivent absolument rendre cette sculpture, il leur suggère de la placer derrière l'édifice, plutôt que devant, afin de mettre en valeur cet oeuvre d'art (l'édifice et non pas la sculpture)...

Si les Verts de Sherbrooke obtiennent plus de 1500 inscriptions cette année, **JAQUE BROUSSEAU** a promis qu'il allait manger son beret. Comme on prévoit que ce nombre d'inscriptions sera atteint samedi, **JEAN-DENIS LABONTÉ** est prêt à lui fournir le sel et la moutarde pour assaisonner son beret...

## CLIN D'OEIL



Dans le cadre de son programme d'appréciation à la jeunesse, le Club Optimiste de Fleurimont a rendu hommage aux Toros St-François, Bantam CC, qui ont obtenu la mention de l'équipe la plus disciplinée lors du Tournoi International Bantam de Sherbrooke. La présentation des plaques souvenir a été faite par le relationniste Normand Labelle et le président Jacques Lizotte, alors que les Toros étaient représentés par Stéphane Prévost et Carl Richard de même que l'entraîneur Denis Blanchette et le gérant Patrice Richard. Bravo messieurs.



Ce beau jeune homme, vous l'aurez sans doute reconnu, est André «Red» Lafond, un des valeureux pressiers de La Tribune. Faut-il préciser que la photo date du 18 avril 1949?

## La comédie humaine

Julienne rend visite au médecin et, une fois l'examen terminé, le docteur lui dit:  
— Madame, j'ai une excellente nouvelle pour vous.  
— C'est Mademoiselle, de préciser Julienne.  
— Dans ce cas mademoiselle, de reprendre le médecin, j'ai une très mauvaise nouvelle pour vous...

## Vivre

# Les lignes «976» livrent parfois un cauchemar plutôt que du rêve

Québec (PC)

Qui n'a jamais vu ces «pubs» à la télé, invitant tout un chacun à vivre ses rêves par le simple moyen d'un appel téléphonique? La «Super ligne», la «Ligne en fête», «Télé-flirt»... Ces lignes téléphoniques «pour adolescents», vantées souventes fois aux téléspectateurs de fin de soirée ont pourtant réussi à transformer bien des rêves en cauchemars.

En août 1989, à Malden au Massachusetts, deux adolescentes de 15 et 17 ans étaient violées par un «ami du téléphone» qui leur avait donné son adresse.

Pourtant, aux Etats-Unis, les appels effectués sur ces lignes pour adolescents sont présumément contrôlés par ordinateur. Pas question de donner son nom de famille ou son adresse. L'ordinateur coupe la communication.

«Les incidents qui se sont produits à Malden n'ont impliqué qu'un seul individu. Un même homme a réussi à

donner son adresse à trois jeunes filles qui, une fois rendues à son domicile, ont payé cher le prix de leur visite», résume Karen Caldwell, du réseau NBC.

Pour les fournisseurs de la compagnie de téléphone XTL au Massachusetts, les «erreurs» d'août étaient «des cas isolés, une déféctuosité inapplicable dans le système et qui ne se reproduira certainement plus». Mais l'affirmation de Robert King n'a rien de rassurant. Il suffit de faire un appel pour le constater. Un coup de fil

effectué à l'une de ces lignes a permis d'entrer en contact avec un jeune homme qui en quelques minutes avait révélé son nom et son adresse...

### A répétition

Les conversations entendues sur ces lignes téléphoniques «976» n'ont rien de captivant. Pourtant, les jeunes qui y font des appels semblent apprécier ce mode de «divertissement».

«Si j'appelle souvent? A peu près deux fois par semaine, avoue Luc. En fin de soirée la semaine, y'a pas

grand-chose à faire, alors j'appelle. Y'a quand même des personnes le «fun» avec qui parler. On jase de tout et de rien. On parle de ce qu'on ferait si on gagnait le million, des trucs du genre.»

Donc, plutôt que de lire, d'écouter la télé ou même, pourquoi pas, de se coucher quand minuit arrive, les jeunes rejoints par le moyen de cette ligne préfèrent flamber leurs sous (3 \$ l'appel plus les frais d'interurbain) pour parler à des étrangers.

«Bof! C'est pas si cher que ça. C'est pas pire que d'aller prendre une bière. Au moins, j'ai pas besoin de sortir pour rencontrer du monde.»

### «Ca me fait du bien»

Rencontrer du monde... Est-ce vraiment là l'idée que se fait Ghyslaine de rencontres intéressantes? «Je sais que parler au téléphone avec des inconnus n'est pas vraiment une ren-

contre, mais des fois, on s'échange ses numéros de téléphone et on se rappelle. On finit par se connaître assez bien. Je me suis même fait un ami comme ça!»

«Moi, j'appelle ici quand je me sens seule, explique pour sa part Marie-France. Des fois, je me sens triste et j'ai besoin de parler à du monde. Parler de n'importe quoi et à l'importe quel. Ça ne fait rien du moment que je parle. Ça me fait du bien.»

Les jeunes rejoints sur ces lignes étaient tous âgés entre 17 et 25 ans. Les appels, faits tard en soirée, ont permis de constater que les «clans téléphoniques» reçoivent rarement de nouveaux adeptes. Les jeunes, pour la plupart, se connaissent déjà. «Je ne vois vraiment pas le danger à apprendre à connaître quelqu'un au téléphone. Et si ça mène à de vraies rencontres, tant mieux», lance Marie-France en guise de conclusion.

# Bell Canada ne veut plus rien savoir

Québec (PC)

Chez Bell Canada, qui offre le service 976 à ses abonnés depuis plus de deux ans, aucun incident du genre de Malden n'a encore été signalé. Malden est une localité du Mas-

sachusetts où deux adolescentes de 15 et 17 ans ont été violées par un «ami du téléphone» qui leur avait donné son adresse.

Pourtant, les seules mesures de contrôle imposées à Bell par le CRTC concernent les facturations aux abonnés.

«Le CRTC avait imposé trois mesures, explique Sylvie Bastien, responsable du dossier chez Bell. Premièrement la possibilité de bloquer l'accès aux lignes 976. Pour 10\$ par mois, l'abonné peut faire bloquer sa ligne, ce qui évite l'usage de ces lignes par les adolescents de la maison. Deuxième mesure, un avis à tous les abonnés dont le compte excède 50 \$. Et finalement, un sursis de 20 secondes sur chaque appel. Comme ces lignes ont des frais variés et que le seul moyen de connaître ces frais est d'appeler, il est possible d'obtenir cette information sans frais si la communication est coupée avant 20 secondes.»

### Responsabilité des fournisseurs

Pour ce qui est des mesures de sécurité proprement dites, celles qui éviteraient que des incidents comme ceux de Malden se produisent à partir du réseau de Bell, rien de bien concret n'a été avancé.

«Le contrôle est fait par les fournisseurs, poursuit Sylvie Bastien. Bell fournit les lignes mais une fois le contrat signé, nous n'avons plus de contrôle sur ce qui se dit sur ces lignes.»

Les fournisseurs s'engagent, par le contrat signé avec la compagnie téléphonique, à modérer les conversations. «Une personne se charge de couper la ligne quand les conversations vont trop loin», nous a-t-on précisé.

Mais que signifie aller trop loin? «Les propos indécentes, racistes, violents, etc.»

Normalement, aucune adresse ne devrait être donnée... comme aux

Etats-Unis. Mais, comme aux Etats-Unis, les échanges d'adresses et de numéros de téléphone sont fréquents lors des conversations engagées sur ces lignes.

### Le début de la fin?

Peu importe l'efficacité des contrôles, Bell Canada ne veut plus rien savoir de ces lignes «976». En décembre 1988, la compagnie avait déposé sa demande auprès du CRTC afin de retirer ces services. La demande a été rejetée il y a un mois mais Bell jouit encore de la possibilité d'aller en appel.

«En instaurant ce service, nous pensions bien être en mesure de recevoir 25 millions d'appels par année. Mais ces lignes ne reçoivent que cinq millions d'appels par année, ce qui n'est pas très rentable pour nous. Il est difficile d'évaluer le nombre d'utilisateurs. Ce sont généralement les mêmes qui rappellent fois après fois.»

Non seulement Bell Canada a-t-elle signifié son mécontentement au CRTC, mais depuis quelques semaines, les fournisseurs eux-mêmes ont commencé à se désister.

### Beaucoup de concurrence

«Il y a beaucoup de concurrence entre les fournisseurs», reprend Sylvie Bastien, de Bell Canada. «Ils ont identifié quels étaient les programmes les plus populaires. Au Québec, il existe deux «party line». C'est le programme le plus populaire et les compagnies commencent à le copier. «Considérant le nombre restreint d'appels que ces lignes reçoivent déjà, il reste à savoir si les fournisseurs survivront à cette concurrence.»

## SOYEZ JUGE

Me André Collard en collaboration avec Me Micheline Plante



## L'obésité est-elle un handicap?

L'obésité peut-elle être considérée comme un handicap selon la Charte des droits et libertés de la personne?

### FAITS:

Le plaignant occupe un poste de pompier pour une municipalité. Après quelques temps de services on le relève de ses fonctions. Or, on donne comme motif que son obésité le rendrait inapte au travail. Il pesait alors 280 livres et mesurait 5 pieds, 9 pouces. Il se plaint de discrimination.

### QUESTION:

L'obésité peut-elle être considérée comme un handicap?

### DÉCISION:

Le Tribunal répond que l'obésité n'est pas un handicap.

### MOTIFS:

Le plaignant n'est pas une per-

sonne handicapée puisque son obésité n'a pas pour effet de le limiter dans l'accomplissement d'activités normales. L'exigence de la municipalité relative à un poids maximal est une exigence raisonnable compte tenu de la fonction du pompier, laquelle demande agilité et rapidité. Ainsi, l'obésité ne cadrant pas dans la définition d'handicap au sens de la Charte, la mise à pied du plaignant pour ce motif ne constitue pas de la discrimination interdite.

### RÉFÉRENCE:

Pour obtenir copie de ce jugement, veuillez en faire de la demande à:  
**AIDE JURIDIQUE**  
a/s Denise Bachand  
225, rue King Ouest, bur. 234  
Sherbrooke (Québec)  
J1H 1P8

# National

## Les 150 millions \$ promis à Boeing choquent l'opposition

Guy TAILLEFER Ottawa (PC)

L'opposition aux Communes a crié au scandale hier en apprenant que le gouvernement Mulroney s'appropriait à verser 150 millions \$ à la compagnie Boeing afin de lui permettre, entre autres choses, d'améliorer les installations de De Havilland qu'Ottawa lui a vendues il y a quatre ans au coût de 90 millions \$.

Des informations parues dans un quotidien torontois indiquent que Boeing et Ottawa sont parvenus, au terme de plusieurs mois de pourparlers, à une entente en vertu de laquelle environ 100 millions \$ seront versés au géant aérien pour compenser d'importantes insuffisances constatées au chapitre de la santé et de la sécurité au travail à son usine torontoise de Downsview.

Quelque 50 millions \$ additionnels lui seront payés sous forme de prêt pour l'aider à développer un nouveau modèle de Dash 8, qui est un avion moyen courrier. Le prêt sera toutefois effacé par le gouvernement fédéral si l'entreprise atteint certaines cibles de vente.

Boeing, de Seattle, a fait l'ac-

quisition de la société d'Etat De Havilland en février 1986 au montant de 155 millions \$, mais en a payé seulement 90. La différence (65 millions \$) allait aussi être effacée à la condition que Boeing augmente de 325 millions \$ le chiffre d'affaires à ses installations canadiennes — une condition qu'elle a remplie.

Aux Communes, le ministre d'Etat à la Privatisation John McDermid a refusé de confirmer l'existence d'une telle entente, sinon pour dire que des négociations étaient en cours.

Boeing a connu une autre année record en 1989, réalisant des ventes de 20,3 milliards \$ et des profits de 973 millions \$.

Il n'en fallait pas plus pour que les libéraux et les néo-démocrates se mettent à hurler. La nouvelle entente avec Boeing ne garantit rien, selon le libéral Jim Peterson, que les emplois des travailleurs canadiens seront protégés.

«Boeing va pouvoir prendre son argent et rentrer à Seattle à n'importe quel moment», a prévenu M. Peterson. Ce à quoi le ministre McDermid a répliqué qu'il s'était créé quelque 1600 nouveaux emplois chez Boeing au Canada depuis 1985.

## La Nouvelle-Écosse est prête à revoir l'indemnité pour Marshall

Halifax (PC)

Le gouvernement de Nouvelle-Écosse est d'accord pour réexaminer le montant qui devrait recevoir Donald Marshall pour ses onze années de détention injustifiée.

Le premier ministre John Buchanan a déclaré hier que la question de l'indemnisation sera soumise au juge ontarien à la retraite Greg Evans, un membre de la Commission royale d'enquête qui vient de remettre son rapport sur l'affaire Marshall. «C'est un homme qui jouit d'une grande crédibilité et je crois qu'il formulera une recommandation solide, raisonnable et satisfaisante», a dit le premier ministre néo-écossais, qui s'est engagé à respecter la proposition du juge Evans.

Donald Marshall, un Indien micmac, a passé plus d'une décennie en prison pour un meurtre qu'il n'avait pas commis. Après son acquittement par la Cour d'appel en 1983, il s'est vu accorder une compensation de 270 000 \$, dont 100 000 \$ ont servi à payer des frais d'avocats.

Le rapport de la commission, un document en sept volumes qui exo-

nère de tout blâme M. Marshall, n'a épargné aucun palier du système judiciaire néo-écossais dans sa description des lacunes, du racisme et de l'incompétence qui ont été à l'origine de la terrible erreur judiciaire dont M. Marshall a été victime.

Rédigé au bout de 14 mois d'audiences publiques, le document suggérait en outre de revoir la question de la compensation, en soulignant que le gouvernement avait manqué de sensibilité dans ses négociations avec l'avocat de M. Marshall sur le montant de l'indemnité, et tout fait pour payer le moins possible, sans égard aux souffrances endurées par M. Marshall.

Le rapport blâmait aussi le banc



Greg Evans, un juge à la retraite, examinera combien devrait toucher Donald Marshall pour l'erreur judiciaire qui lui a fait passer 11 ans en prison.

de la Cour d'appel qui a acquitté Donald Marshall, pour avoir déclaré, tout à fait gratuitement, que Donald Marshall était en partie à blâmer pour sa propre condamnation - des propos qui constituent «une erreur grave et fondamentale», concluait la commission.

Par ailleurs, le Barreau canadien a soutenu hier que Donald Marshall n'aurait jamais été condamné, en 1971, si les avocats de la défense

avaient eu accès à la preuve détenue contre leur client.

C'est ce qui l'amène à presser le gouvernement de légiférer pour obliger la police et la Couronne à remettre leur preuve à la défense, a déclaré le porte-parole de l'organisme, Gordon Proudfoot, en conférence de presse.

Sinon, assure le Barreau, d'autres tragédies comme celle-là sont inévitables.

## Prêts aux clubs de danseuses: des députés veulent la comparution de dirigeants de la BFD

Ottawa (PC)

Accusant la Banque fédérale de développement d'avoir voulu étouffer l'affaire des prêts à des clubs de danseuses en imposant de faibles sanctions disciplinaires à 15 cadres, des députés de l'opposition ont réclamé, hier, que ses dirigeants comparaisent de nouveau devant le comité de l'industrie des Communes.

Dans une lettre à la députée Barbara Sparrow, présidente du comité, le libéral Don Boudria a affirmé que le rapport de la banque «soulève malheureusement d'autres questions».

C'est ainsi, par exemple, qu'il demande quelle valeur peut avoir un gel de trois mois des hausses de salaire de certains cadres. «Est-ce que les augmentations sont aussi fréquentes?» interroge-t-il.

Le néo-démocrate John Rodriguez a fait remarquer, quant à lui, que la banque n'a fourni aucune explication sur le fait qu'un si grand nombre de prêts (38 prêts d'une valeur de 17 millions \$) aient pu être consentis à des clubs de strip-tease.

### Boucs émissaires

La banque, selon lui, désigne des boucs émissaires, dans l'espoir de ne pas être dans l'obligation de répondre à certaines questions.

Le libéral Jim Peterson s'en est pris pour sa part à M. Guy Lavigne, président de la banque et chef de la direction, qu'il s'est étonné de voir exonéré de tout blâme.

«J'ai toujours cru, a-t-il dit, que vous deviez rendre compte des gestes de vos employés.» En tenant des subalternes responsables, a-t-il poursuivi, «vous abdiquez votre responsabi-

lité de bon administrateur».

Dans le rapport de la banque, il est dit que M. Ken Neilson, chef des opérations, perd son poste mais demeure comme conseiller au siège social de Montréal.

Quatorze autres cadres voient leurs augmentations de salaire gelées pour des périodes de trois à 18 mois, selon l'ancienneté.

## ERRATUM MARCHÉ DE L'ÉLECTRONIQUE

Dans la publicité du jeudi 1er février 1990, les termes de paiement auraient dû se lire comme suit: «120 jours sans intérêt» et non «5 mois sans intérêt» tel qu'inscrit.

## MANUFACTURIER DE STORES



LOCAUX AGRANDIS ET COMPLÈTEMENT RÉNOVÉS POUR MIEUX VOUS SERVIR!

STORES EN TISSU POUR PORTE PATIO à partir de **89<sup>95</sup>** jusqu'à épuisement des stocks

STORES EN P.V.C. POUR PORTE PATIO Ex.: 75" x 84" à partir de **59<sup>99</sup>** (Valence incluse)

NOUVEAUTÉ! DOUILLETES SPÉCIAUX EN MAGASIN

15% à 30% D'ESCOMPTE SUR STORES HORIZONTAUX SUR MESURE (EN MÉTAL)

- 1. SERVICE À DOMICILE
- 2. ESTIMATION GRATUITE
- 3. SERVICE D'INSTALLATION
- 4. RÉPARATIONS

## ATELIER DU STORE inc.

133, rue Alexandre, Sherbrooke — 562-2109

9807x



## LES CANADIENS DE SHERBROOKE

# Nos Canadiens sont de retour!

Bravo!

No 1 de la division Nord

De retour d'un voyage victorieux à

l'étranger, accueillons nos Canadiens en assistant aux

prochaines parties au Palais des Sports: **Vendredi 2 février,**

**19 h 30,** Whalers de Binghamton, club école des Whalers de

Hartford; **mardi 6 février, 19 h 30,** Citadels d'Halifax, club école

des Nordiques de Québec.

les Super Soirées

Vendredi 2 février  
LE PERMANENT

les Super Soirées

Mardi 6 février  
KRISPY KERNELS

MOLSON

# On est d'la partie!

## Belle au soleil comme sous les étoiles

**P**our profiter au maximum de vos vacances au soleil, prenez bien soin de vos cheveux et de votre peau avant, pendant et après le voyage. Voici quelques trucs simples pour sauvegarder votre belle apparence. Et tant qu'à y être, pourquoi ne pas mettre votre air santé en évidence par un maquillage approprié?

### Avant

**Peau:** Visitez votre esthéticienne pour un nettoyage super-hydratant incluant la région du cou et du décolleté. Votre peau sera ainsi mieux armée pour lutter contre le vieillissement.

**Cheveux:** Parlez avec votre coiffeur de vos projets et de votre degré d'habileté à vous coiffer vous-même. Vous pourrez alors choisir le type de coiffure qui vous conviendra le mieux en pensant soleil, vent, eau, manque de temps et coiffures du soir.

### Pendant

**Peau:** Prévoyez de bonnes crèmes solaires adaptées à votre type de peau (gel, huile raffinée, lait) et ayant un indice de protection suffisamment élevé. Si vous vous baignez beaucoup, choisissez des produits à l'épreuve de l'eau.

Le soleil peut vous brûler même à l'abri d'un parasol ou d'un vêtement. En effet, la toile du parasol laisse passer 50% des rayons ultraviolets et un T-shirt

ou une sortie de bain mouillés ne filtrent que 40% des rayons. Portez donc un chapeau de paille à large bord pour protéger votre tête, votre visage et votre cou et enfilez un vêtement sec aussitôt la séance de bronzage terminée.

À ce moment, appliquez une crème apaisante contre les rougeurs. Elle renforcera les capillaires sanguins et vous évitera la couperose.

**Cheveux:** À la mer, on se lave souvent les cheveux. Aussi doit-on opter pour un shampooing et un revitalisant adaptés à notre type de cheveux: pour les cheveux naturels, un shampooing conçu pour le lavage fréquent, pour les cheveux colorés ou permanents, un shampooing déconcentré pour lavage fréquent.

### Après

**Peau:** Retournez voir votre esthéticienne pour un nettoyage de peau éclaircissant qui enlèvera les peaux mortes et les résidus de crèmes et d'huiles solaires.

Hydratez le corps matin et soir pour empêcher votre peau de devenir trop sèche et garder un beau bronzage plus longtemps.

**Cheveux:** Faites rafraîchir la couleur des cheveux colorés car le soleil les pâlit inévitablement. Donnez-leur aussi un traitement réhydratant pour contrer les effets nocifs du vent et du soleil. ●



**Coiffure:** Sur des cheveux longs légèrement dégradés, on a fait à Marie Allen une permanente qu'elle place avec de la mousse. Le toupet est remonté et maintenu avec du fixatif.  
**Maquillage:** On a appliqué une crème de base teintée sur tout le visage. Pour les yeux, on a appliqué une ombre poudre rose-doré comme couleur de base, un peu de kaki au coin externe pour rappeler la couleur de l'oeil, du doré près des sourcils, un crayon kaki à la base des cils supérieurs et un violet en bas et, finalement, une couche de mascara bleu. Le fard à joues rose-doré est voilé par une poudre folle. Un crayon à lèvres rose-brun encadre un rouge à lèvres brillant doré.

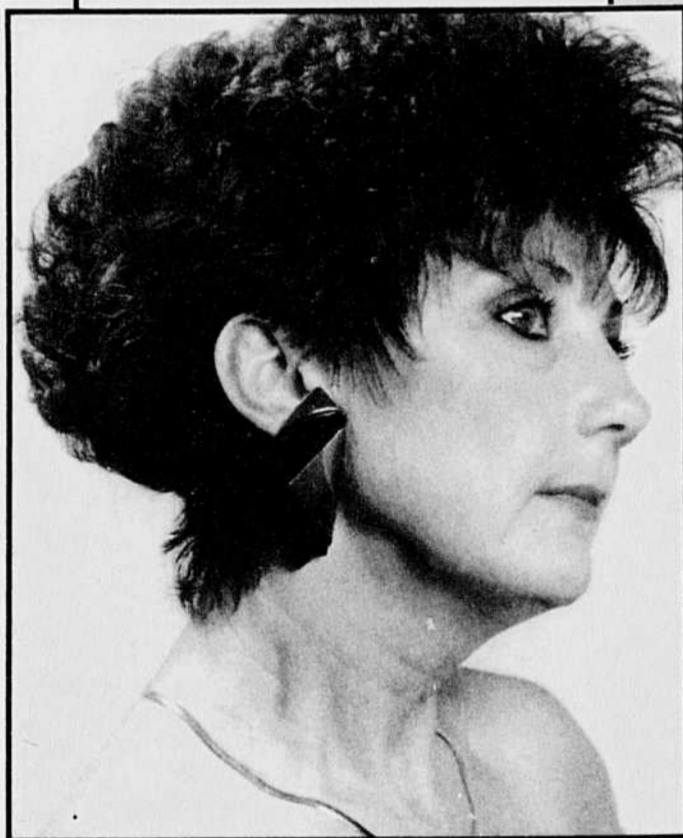
**Coiffure:** Lise Blais a les cheveux coupés au carré pour donner du volume. Les côtés et la nuque ont été dégagés et affilés. On a fait une permanente «laver porter» sauf à la nuque, aux guiches et au toupet. Pour le jour, la mise en plis maison se fait avec les doigts et un peu de mousse.

**Maquillage:** On a d'abord appliqué une crème de base teintée sur tout le visage. Pour les yeux, on a utilisé sur la paupière mobile un fard brun doré dans le coin externe, et un doré en remontant vers les sourcils, un crayon bleu le long des cils supérieurs, un brun doré en bas et une couche de mascara bleu. Un fard à joues orangé voilé de poudre folle, un coup de crayon à lèvres orange, un rouge à lèvres doré et le tour est joué!



**Coiffure:** Pour le soir, Lise n'a qu'à prendre un peu de gel pour étirer le toupet, étaler les guiches en éventail et accentuer la nuque.

**Maquillage:** Au maquillage de jour, on a ajouté un trait de crayon brun tout le tour de l'oeil pour faire contraste, un fard à paupières bleu foncé au coin externe, une touche de fard à joues au pli de l'oeil et une deuxième couche de mascara, noir cette fois. Le fard sur les joues est accentué et on a choisi un crayon et un rouge à lèvres plus foncés.



**Coiffure:** Pour le soir, on a fait une torsade de l'oreille droite à l'oreille gauche en passant par le dessus de la tête. La pointe est attachée à l'aide de pinces. Une autre torsade va de la droite de la nuque jusqu'à l'oreille gauche. On l'attache en laissant le bout libre que l'on ébouriffe avec le toupet. De fines mèches sont sorties et enduites de gel pour bien séparer les boucles et éviter l'effet «grichu».

**Maquillage:** Pour les yeux, on a accentué le crayon, mis une ombre poudre violette au coin externe et sur la paupière mobile vers le haut, du fard à joues dans le pli de l'oeil atténué vers les sourcils avec un rose-violet et une deuxième couche de mascara noir. Les joues sont accentuées, tout comme les lèvres sur lesquelles on a appliqué des teintes plus foncées.

## Petit lexique de l'habillement

Le T-shirt, très populaire à la plage comme dans les boutiques de souvenirs, s'appelle-t-il bien ainsi en français?

Eh oui! On peut l'orthographier T-shirt ou tee-shirt. Les deux sont bons.

Source: Office de la langue française



**École  
Agence  
Louise  
Cloutier**

371-1634

Coordination: Danielle Beaulieu et Marie Villeneuve  
Texte: Marie Villeneuve  
Mannequins: Marie Allen et Lise Blais  
Coiffure et esthétique: Diane Major et Johanne Beaulieu du Centre de beauté La Différence  
Photos: Claude Dessureault des Ateliers photographiques  
Laboratoire: Photo Continental

Découvrez chaque semaine  
dans votre quotidien

**La Tribune**

ce monde de création et de fantaisie qu'est la

**Mode**

# National

## Un signataire du libre beige juge Bourassa nébuleux

André BELLEMARE Québec (PC)

Un des signataires du livre beige de 1980 du Parti libéral, Me Reynold Langlois, éprouve bien du mal lui aussi, comme Jacques Parizeau, à suivre le discours constitutionnel du premier ministre Robert Bourassa.

Celui qui assumait la présidence de la commission constitutionnelle du PLQ au moment de la rédaction de ce document qui prônait, notamment, l'institution d'un conseil fédéral et la reconnaissance de la société distincte québécoise, a mal réagi à la suggestion de M. Bourassa d'une «superstructure politique» au Canada advenant l'échec de l'Accord du lac Meech.

«Je n'ai aucune idée de ce que ça peut vouloir dire et je me demande si M. Bourassa le sait lui-même, a-t-il confié hier au cours d'une conversation téléphonique. Je ne sais pas quelle relation peut exister entre un échec de l'Accord du lac Meech et ces propositions qui suggèrent les mécanismes d'une nouvelle fédération canadienne».

### Mots pesés

Ce que l'on avait surnommé «le livre beige de Claude Ryan» avait fait l'objet d'un travail de 18 mois, de consultations avec plusieurs personnes et chaque mot du rapport avait été pesé, selon Me Langlois.

Il avait été publié cinq mois avant le référendum du 20 mai 1980 et on avait dit qu'il représentait la contrepartie au projet de

souveraineté qu'avait mis de l'avant le gouvernement du Parti québécois.

Le référendum a eu lieu, gagné par les fédéralistes, mais le livre beige n'a pas fait long feu par la suite.

Me Langlois ne comprend pas le raisonnement du premier ministre Bourassa «qui veut mettre les structures en place avant d'avoir posé et fait accepter d'abord les prémisses et les objectifs à atteindre».

L'ex-président de la commission constitutionnelle libérale a ajouté que c'est là le tort des hommes politiques, aujourd'hui, surtout dans tout le débat entourant l'entente du lac Meech.

### Dans la brume

«J'ai toujours dit que ce livre ressemblait à un syllogisme, c'est-à-dire que si l'on acceptait la première partie qui décrit les objectifs et l'esprit de la réforme, on acceptait le reste», a expliqué Me Langlois.

Ce dernier ne comprend pas tellement que le Québec ait déjà laissé voir où il se situerait après le 23 juin même si l'Accord du lac Meech n'était pas entériné par toutes les provinces.

«Pourant, M. Bourassa a toujours dit que l'acceptation de cette entente était un préalable à toute autre discussion.

«Je dois dire que le premier ministre paraît assez nébuleux dans ses propos. Il me fait penser au temps où je servais dans la marine et qu'il fallait naviguer dans la brume, on ne voyait rien», a ironisé cet ancien du groupe dirigeant du Parti libéral du Québec.

## Le Québec ne présenterait pas l'autre joue (Rémillard)

Trois-Rivières (PC)

Si jamais le Québec devait essayer une nouvelle rebuffade de la part du Canada anglais par le biais de son éventuel refus de ratifier l'accord du lac Meech, le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes Gil Rémillard assure que le gouvernement Bourassa n'aura alors aucune propension à vouloir «présenter l'autre joue».

Le ministre Rémillard a utilisé cette expression à deux reprises, hier, lors d'une entrevue accordée au quotidien Le Nouvelliste, et dont une bonne partie a porté sur le dossier constitutionnel.

Le responsable de ce dossier au sein du gouvernement Bourassa s'est refusé à élaborer sur le scénario envisagé en cas d'échec du lac Meech mais il a été très clair sur un point: «Québec, a-t-il dit, ne retournera pas à la table des négociations pour modifier la constitution tant qu'on n'aura pas répondu à nos cinq conditions».

«Je suis bien d'accord pour qu'on voit à ce que la constitution reflète la réalité de ce pays mais il faut que le Québec soit d'abord un partenaire à part entière dans ce pays, a déclaré M. Rémillard. Les autres provinces ont toutes reçu satisfaction à leurs conditions, en 1981-82. Ce ne fut pas le cas pour le Québec. Les cinq conditions contenues dans l'entente du lac Meech viennent réparer ça.»

Si jamais le Lac Meech échoue, M. Rémillard reconnaît, comme l'a fait M. Bourassa, que «ça amènerait des conséquences sérieuses». Il refuse toutefois d'en dire davantage quant aux structures politiques qui pourraient alors être proposées pour protéger notre «stabilité économique».



Gil Rémillard

Mais le ministre insiste pour dire que le gouvernement Bourassa «n'a pas lancé la serviette, loin de là». Il se dit très préoccupé, bien sûr, mais toujours confiant que l'entente Meech soit ratifiée et fasse partie de la constitution canadienne.

«Ce n'est pas facile, surtout avec des choses comme celles qui se passent à Sault-Sainte-Marie mais je crois que nous sommes tous des partenaires de bonne foi qui croyons dans ce pays.»

Le porte-parole gouvernemental en matière constitutionnelle se défend bien, par ailleurs, de nager en pleine improvisation dans ce dossier comme le leader péquiste Jacques Parizeau l'a prétendu cette semaine.

«Tout est pensé et calculé et nous avons de bonnes raisons de croire que l'entente va être ratifiée. En cas d'échec, on prendra nos responsabilités et je vous ai dit qu'on ne présenterait pas l'autre joue», a-t-il conclu.

## Le fouille sommaire d'un individu est nécessaire à l'application de la justice, statue la Cour suprême

Ottawa (PC)

La fouille sommaire d'un individu placé en état d'arrestation constitue une «atteinte minimale» aux droits individuels et un instrument «nécessaire» à l'application de la justice criminelle, a statué hier la Cour suprême du Canada.

Le tribunal se trouve ainsi à donner raison à deux policiers de la Communauté urbaine de Montréal dans une cause où ils étaient accusés de voie de fait pour avoir fouillé sommairement un avocat montréalais arrêté pour contraventions impayées.

La cause avait d'autant plus d'importance que c'était la première fois qu'était soulevée devant la Cour suprême la question de l'existence et de l'étendue du pouvoir des policiers de fouiller une personne légalement mise en état d'arrestation.

Un soir de novembre 1983, les constables Richard Langlois et Jean-Pierre Bédard interceptent la voiture de Me Pierre Cloutier pour avoir effectué un virage illégal à droite sur une grande artère de Montréal.

Furieux, M. Cloutier, qui a assuré sa propre défense pendant l'ensemble des procédures judiciaires, est sorti de son véhicule en gesticulant. «Le

ton a un peu monté», a-t-il reconnu devant la Cour suprême dans sa plaidoirie.

Pendant que le constable Langlois rédige l'avis de contravention, son collègue apprend par communication radio qu'un mandat d'emprisonnement pour contraventions impayées a déjà été émis en Cour municipale contre l'avocat.

Le prévenu est alors invité à se rendre au poste de police. Avant de faire monter dans l'auto-patrouille, les policiers procèdent à la fouille sommaire habituelle: les mains sont posées sur le capot et les jambes sont écartées.

C'est à la suite de ces événements que Me Cloutier a porté contre les policiers des accusations de voies de fait simples.

Sa défense consistait au départ à soutenir que les policiers n'avaient pas le droit de l'arrêter sans avoir en mains propres le mandat d'arrestation de la Cour municipale. Il soutenait, accessoirement, que les policiers n'étaient pas autorisés à le fouiller. L'accessoire est toutefois devenu en cours de route l'élément principal de sa cause.

En mai 1984, la Cour des sessions de la paix donnait raison aux policiers de la CUM. Quelques mois plus

tard, la Cour supérieure refusait d'entendre l'appel de Me Cloutier. En juin 1987, il obtint gain de cause devant la Cour d'appel du Québec, qui rend toutefois un jugement partagé.

### «Juste équilibre»

Le jugement de la Cour suprême, rédigé par la juge Claire L'Heureux-Dubé, renverse celui de la Cour d'appel et rétablit celui de la Cour des sessions.

La juge relève que la jurisprudence n'est pas unanime quant au fondement du pouvoir de fouille et qu'il faut s'appuyer sur la «common law», en l'absence de législation spécifique à ce sujet en droit canadien.

Elle signale en outre que ni l'une ni l'autre des parties n'a invoqué en cour l'article 8 de la Charte canadienne des droits et libertés, qui garantit le droit «à la protection contre les fouilles, les perquisitions ou les saisies abusives».

En dernière analyse, estime la juge, la question est de déterminer le «juste équilibre» entre, d'une part, les pouvoirs accordés aux policiers pour protéger la société et, d'autre part, le respect des droits individuels.

La fouille sommaire, conclut Mme L'Heureux-Dubé, «constitue à cet égard un mécanisme relativement peu intrusif». Les vêtements sont seulement palpés, ils ne sont pas retirés, «aucune force physique n'est appliquée» et la fouille «ne dure que quelques secondes».

La fouille «ne constitue pas une entrave abusive à la liberté des personnes légalement mises en état d'arrestation». La juge va même jusqu'à émettre l'opinion que «la présence de motifs raisonnables et probables n'est pas un prérequis à l'existence du pouvoir de fouille par les policiers».

### Mise en garde

La Cour suprême du Canada a par ailleurs ordonné à tous les policiers du pays, hier, de modifier dans moins d'un mois la mise en garde qu'ils font aux personnes qu'ils arrêtent, afin de mentionner l'accessibilité des avocats de l'Aide juridique.

Cette mise en garde informe actuellement les détenus de leur droit d'appeler un avocat.

L'ordre du plus haut tribunal du pays a été donné à la suite de l'appel logé par William Brydges, d'Edmonton, accusé du meurtre de Mme Elizabeth MacLeod, d'Edmonton également.

Brydges avait 16 ans lorsque l'assassinat fut commis et 22 ans lorsqu'il se fit arrêter par la police, en 1985, et accusé de meurtre au second degré.

Les policiers lui firent part de son droit à un avocat, mais ils ne mentionnèrent pas immédiatement l'existence de l'Aide juridique, où les services des avocats sont gratuits.

La Cour suprême du Canada vient de confirmer l'acquiescement de Brydges.



## Passagère non désirée

Après être sorti de la Cour provinciale d'Ontario, à Ottawa, hier, une femme non identifiée tombe d'un véhicule qui vient de se mettre en marche. La femme était l'une des 63 personnes accusées en rapport avec une série de perquisitions qui ont mené à la saisie de drogue pour une valeur de 15 millions \$.

## Accusations contre Mark Levy?

Québec (PC)

Les enquêteurs de la Sûreté du Québec responsables du dossier du propriétaire de l'entrepôt de BPC de Saint-Basile, M. Mark Levy, doivent rencontrer les représentants du ministère de la Justice le 14 février prochain pour discuter de la possibilité que des accusations criminelles soient portées contre lui.

L'évaluation des enquêteurs porte sur de présumées fraudes commises par M. Levy et dénoncées comme telles par le commissaire aux incendies, M. Cyrille Delage, dans son rapport

sur l'incendie survenu en août 1988. M. Delage avait indiqué que M. Levy «qui se réfugie toujours en Floride, avait tout fait pour «retirer le maximum de profits de son entreprise (...) sans aucun respect pour les lois».

Des inventaires, des rapports et des documents avaient été falsifiés, selon M. Delage, pour induire le ministère de l'Environnement en erreur.

Le ministre de l'Environnement Pierre Paradis, qui communiquait hier cette information en commission parlementaire étudiant les dépenses de son ministère depuis un an et demi, a indiqué qu'on avait rejeté la possibilité de poursuivre M. Levy pour négligence criminelle, puisque l'incendie n'a causé la mort ou des lésions corporelles à personne.

Le dépôt d'accusations criminelles, si celles qui sont portées sont prévues au traité d'extradition qui existe entre le Canada et les Etats-Unis, permettrait à Québec de demander à Ottawa de faire extraditer M. Levy pour qu'il soit jugé ici, ce que dit souhaiter vivement M. Paradis.

M. Levy pourrait alors faire face également aux nombreuses poursuites civiles entreprises contre lui par le ministère de M. Paradis et auxquelles il échappe tant qu'il n'a pas d'adresse connue au Québec.

En outre, le ministre de l'Environnement a indiqué qu'une facture d'un montant de 15 millions \$ avait déjà été envoyée à M. Levy pour couvrir les frais du ministère de l'Environnement causés à la suite de l'incendie.

Plus précisément, des factures totalisant 14 718 953,50 \$ ont été adressées à la compagnie North Central Dynamics Inc, appartenant à M. Levy, aux procureurs de la compagnie qui sont à Montréal et à M. Levy lui-même.

## Le juge Dionne est réprimandé

Montréal (PC)

Le juge Denys Dionne, de la Cour du Québec, a été réprimandé par le Conseil de la magistrature pour des propos qu'il a tenus à l'endroit du milieu syndical en septembre 1988.

La Fédération des travailleurs du Québec avait porté plainte devant le Conseil, alléguant que le juge Dionne en tenant de tels propos, avait enfreint son code de déontologie et la loi sur les tribunaux judiciaires.

Le Conseil a formé un comité d'enquête qui a entendu la plainte en octobre. Dans son rapport, le comité d'enquête a recommandé au Conseil de la magistrature d'adresser une réprimande à l'endroit du juge Dionne pour les propos tenus le 13 septembre 1988, lors du procès de Denis Durette, syndiqué de la FTQ.

Selon la FTQ, le juge s'était alors livré publiquement et sans justification à un discours «constituant une véritable calomnie à l'endroit du mouvement syndical».

Ce jour-là, le juge Dionne devait rendre un jugement dans une cause de voies de fait relative à un incident

survenu dans un restaurant de la Rive-Sud de Montréal, en septembre 1987. Un citoyen était accusé d'avoir frappé un délégué syndical, à la suite d'un échange d'injures à propos d'un conflit de travail dans une compagnie d'ambulances. Le juge, qui a ordonné un sursis des procédures, affirmait dès la première phrase du jugement, qui a fait l'objet de la plainte, «qu'à l'examen de toute cette histoire, ça m'incite à évoquer le caractère corrompu du milieu syndical».

Le comité d'enquête a recommandé aussi que dans cette réprimande, le Conseil dise au juge qu'en tenant de tels propos, «il a manqué à son obligation de réserve, de courtoisie et de sérénité, et que même s'ils n'ont pas porté atteinte à l'intégrité et l'indépendance de la magistrature, ils sont de nature à ternir l'image de la justice».

Le conseil peut réprimander le juge contre lequel une plainte a été déposée. Il peut aussi recommander au ministre de la Justice de s'adresser à la Cour d'appel pour que celle-ci fasse enquête et, au besoin, recommande au gouvernement de destituer un juge.

## La Hongrie et le Québec accroîtront leurs relations

Norman DELISLE Budapest, Hongrie (PC)

La Hongrie et le Québec ont signé hier une entente pour intensifier leurs relations industrielles et commerciales.

L'entente a été signée conjointement par le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, et par le vice-premier ministre de Hongrie, M. Peter Medgyessy, lors d'une cérémonie à l'Assemblée nationale hongroise.

Le document, valide pour trois ans et reconduit automatiquement à moins d'une dénonciation d'une des deux parties, prévoit «le développement de relations entre des entreprises hongroises et québécoises.» On reconnaît explicitement «le désir de la Hongrie de s'intégrer au système économique de marché.»

Plus concrètement, on prévoit l'aide québécoise à la formation théorique et pratique du personnel hongrois dans le secteur financier. Il y aura des stages de formation pour des étudiants hongrois dans des organismes et institutions québécoises.

Un groupe de travail Québec-Hongrie, dont les membres restent à être nommés, est créé pour décider annuellement des actions concrètes à être prises dans le cadre de ce protocole.

Après la signature, M. Bourassa s'est rendu dans les balcons de l'Assemblée nationale où il a été présenté aux députés hongrois en session.

Pour sa part, le vice-premier ministre de Hongrie, M. Medgyessy, a déclaré que son pays est particulièrement intéressé à faire des affaires avec le Québec dans le domaine de l'électronique et des communications, mais surtout dans le secteur de l'hôtellerie puisque la Hongrie envisage d'accueillir l'Exposition universelle en 1995.

Dans un excellent français, M. Medgyessy a également remercié M. Bourassa pour avoir salué, au nom

de Québec, le rôle concret de la Hongrie dans le mouvement de libéralisation que connaissent les pays de l'Europe de l'Est depuis quelques mois.

M. Bourassa a signalé que la Hongrie avait joué un rôle de pionnier en accueillant en premier les réfugiés de l'Allemagne de l'Est en 1989, puis en négociant depuis hier avec l'Union soviétique le retrait des troupes russes du territoire.

Plus tard, M. Bourassa a rencontré privément le cardinal Laszlo Paskai, primat de l'Église catholique romaine hongroise, et le ministre des Affaires étrangères, Gyula Horn, qui sera justement à Montréal la semaine prochaine. Puis M. Bourassa a eu un entretien avec des représentants des partis d'opposition aux élections du 25 mars prochain.

Le Québec a d'ailleurs offert sa collaboration aux Hongrois s'ils ont besoin d'aide dans l'organisation de leur scrutin. «Le Québec a une loi électorale qui est un modèle pour plusieurs pays», a dit M. Bourassa.

## Paradis recommande l'évaluation pour les alumineries et les usines de pâte et papier

Michel YENNE Québec (PC)

Le ministre de l'Environnement Pierre Paradis recommande au gouvernement d'assujettir dorénavant les grands projets industriels, comme les alumineries et les usines de pâte et papier, à la procédure d'évaluation des impacts sur l'environnement à laquelle ils échappent depuis 10 ans.

Dans un mémoire qui sera achevé au conseil des ministres d'ici à cinq ou six semaines, M. Paradis recommande de mettre enfin en vigueur une partie du règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement qui était restée lettre morte depuis son adoption en 1980.

Il s'agit de deux paragraphes de l'article 2 du règlement qui établit la liste des types de projets qui doivent obligatoirement être soumis à la pro-

cédures d'évaluation avant d'être approuvés par le gouvernement.

Jusqu'à maintenant, les projets d'alumineries, d'usines de pâte et papier, de cimenteries, d'aciéries, de raffineries de pétrole, d'usines pétrochimiques et certains autres types de projets industriels visés au paragraphe «n» sont exemptés de la procédure.

Il en est de même pour la construction de certains gazoducs visés au deuxième alinéa du paragraphe «j» et des conduites de transport de gaz placées sous une rue municipale.

Le geste de M. Paradis répond aux revendications des groupes écologiques qui réclament cette modification depuis des années, alléguant que ces projets industriels sont souvent ceux qui peuvent causer le plus de tort à l'environnement.



Pierre Paradis

### MISE AU POINT

Dans notre circulaire «Vas-y» insérée dans La Tribune du 30 janvier 1990.

Veillez prendre note qu'à la page 6, les moccasins en suède pour hommes offerts à 19,99\$ ne sont pas disponibles en gris; de plus, ce modèle n'est pas disponible en largeur triple E.

À la page 16, les prix de vente 659,99\$ pour la laveuse No 264 740 300 et 499,99\$ pour la sècheuse No 264 780 300 sont les prix de l'offre de lancement en vigueur jusqu'au 17 février 1990. Les prix Sears 759,99 et 569,99\$ représentent les prix auxquels ces appareils seront vendus après le 17 février 90. L'appellation «Rég. Sears» et le rabais de 170\$ n'auraient pas dû paraître.

Nous nous excusons auprès de notre clientèle.

